



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022 **SLOW**
ID : 085-218502888-20221212-DEL2022121202-DE

BUDGET PRIMITIF 2023 RAPPORT DE PRÉSENTATION



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2023.....	3
II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	5
III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
3.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	6
3.1.1. Les produits des services et du domaine.....	6
3.1.2. La fiscalité.....	8
3.1.3. Les dotations et participations.....	9
3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	11
3.2.1. Les charges à caractère général.....	11
3.2.2. Les charges de personnel.....	13
3.2.3. Les charges diverses de gestion	15
3.2.4. Les autres charges.....	16
IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
4.1. Les recettes réelles d'investissement.....	17
4.1.1. Les subventions d'investissement.....	18
4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves.....	18
4.1.3. Les produits de cessions.....	18
4.1.4. L'emprunt.....	18
4.2. Les dépenses réelles d'investissement.....	19
4.2.1. Les opérations d'équipements.....	19
4.2.2. Les autres dépenses d'investissement.....	22
V. L'ÉPARGNE.....	23
VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	24
VII. LES BUDGETS ANNEXES.....	25
7.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau"	25

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2023

◆ Notions réglementaires :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 de la Commune, voté le 12 décembre 2022 par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande au pôle Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux.

◆ La mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature comptable

Le budget 2023 sera marqué par l'utilisation de la nomenclature comptable M57, en remplacement de la nomenclature M14. Cette nomenclature est l'instruction la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels des Communes et EPCI, des Départements et des Régions. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. La Ville a souhaité mettre en place ce nouveau référentiel par anticipation pour disposer d'états financiers enrichis et modernes, améliorer la vision patrimoniale de la collectivité et accroître la fiabilité de ses comptes.

◆ Un budget construit dans un contexte incertain :

Face à une inflation persistante, le budget 2023 de la ville de Talmont-Saint-Hilaire sera marqué par une progression, inévitable, des dépenses de fonctionnement. La remontée

des taux d'intérêts, l'explosion des prix de l'énergie et l'augmentation depuis février 2022 du prix des matières premières sont autant que la Ville doit prendre en compte dans le cadre de l'élaboration de son budget, sans quoi, il ne saurait être sincère.

En outre, le ralentissement attendu de l'immobilier, au niveau national, aura probablement des conséquences au niveau local, avec par exemple une baisse attendue de 30 % de la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Le projet de loi de finances 2023, construit dans un contexte très particulier, la majorité présidentielle n'ayant qu'une majorité relative à l'Assemblée Nationale, ne facilite pas les prévisions budgétaires pour les collectivités locales, de nombreux paramètres budgétaires étant toujours en cours de discussion au moment où ce rapport est produit.

◆ **Un budget conquérant, traduit par la création de nouveaux équipements pour tous les Talmonçais**

La bonne santé financière de la Commune, consacrée par une baisse de la dette de 42 % depuis 2014 et d'un taux d'épargne nette qui a atteint 23,5 % en 2021 (la moyenne des communes de la strate des communes touristiques de + de 10 000 habitants étant à 9 %), lui donne aujourd'hui de véritables marges de manœuvres financières. Aussi, le budget 2023 sera marqué par un montant de dépenses d'équipement de près de 8,9 M€. Ce budget, le plus élevé depuis 2014, représente plus de 800 € d'investissement par habitant.

II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les crédits budgétaires s'élèvent en dépenses et en recettes à 12 672 700 € en fonctionnement, et 10 266 656 € en investissement. En cumul, l'équilibre budgétaire atteint 22 939 356 €, en hausse de 14,46 % par rapport à l'année précédente.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023	ECART BP 23/ BP 22
A	Recettes réelles de fonctionnement	11 607 220 €	12 632 700 €	8,83%
B	Recettes d'ordres de fonctionnement	40 200 €	40 000 €	-0,50%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 647 420 €	12 672 700 €	8,80%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	9 198 250 €	10 693 975 €	16,26%
E	Dépenses d'ordres de fonctionnement	2 449 170 €	1 978 725 €	-19,21%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 647 420 €	12 672 700 €	8,80%
G = A-D	<i>Solde sur opérations réelles</i>	<i>2 408 970 €</i>	<i>1 938 725 €</i>	<i>-19,52%</i>

INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023	ECART BP 23/ BP 22
A	Recettes réelles d'investissement	5 844 730 €	8 037 931 €	37,52%
B	Recettes d'ordres d'investissement	2 549 170 €	2 228 725 €	-12,57%
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 393 900 €	10 266 656 €	22,31%
D	Dépenses réelles d'investissement	8 253 700 €	9 976 656 €	20,87%
E	Dépenses d'ordres d'investissement	140 200 €	290 000 €	106,85%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 393 900 €	10 266 656 €	22,31%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS	20 041 320 €	22 939 356 €	14,46%
---	---------------------	---------------------	---------------

III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, locations de salles, taxe de séjour...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 12 632 700 €, soit une progression de 8,83 % par rapport au budget primitif 2022, et s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 23 / BP 22
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 607 220,00 €	12 632 700,00 €	8,83%
013 - Atténuations de charges	147 850,00 €	133 000,00 €	-10,04%
70 - Produits des services du domaine	1 541 330,00 €	1 761 800,00 €	14,30%
73 - Impôts et taxes	7 953 700,00 €	8 887 100,00 €	11,74%
74 - Dotations et participations	1 817 940,00 €	1 705 150,00 €	-6,20%
75 - Autres produits de gestion courante	137 100,00 €	145 650,00 €	6,24%
77 - Produits exceptionnels	9 300,00 €	0,00 €	-100,00%

3.1.1. Les produits des services et du domaine

Le chapitre 70 – produits des services et du domaine voit ses recettes augmenter de 14,30 %.

RECETTES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 23 / BP 22
70 - Produit des services et du domaine	1 541 330 €	1 761 800 €	14,30%
Redevances services à caractère culturel	606 000 €	686 650 €	13,31%
Redevances services à caractère de loisirs	25 000 €	50 000 €	100,00%
Redevances services à caractère social	298 100 €	358 500 €	20,26%
Redevance services périscolaires et enseignements	252 000 €	293 300 €	16,39%
Autres marchandises	112 000 €	120 000 €	7,14%
Remboursement de frais	133 100 €	160 700 €	20,74%
Autres produits	115 130 €	92 650 €	-19,53%

◆ **Redevances services à caractère culturel : 686 k€**

Composées des recettes générées par les activités du château, elles devraient croître sensiblement en 2023 (+ 13 % par rapport au budget primitif) au regard des recettes réelles perçues en 2022, nettement supérieures aux prévisions. Dans le détail, on trouve les recettes tarifaires des entrées du château, des spectacles nocturnes, de la Murder-Party, de l'activité escape game ou encore des ateliers pédagogiques.

◆ **Redevances services à caractère de loisirs : 50 k€**

Il s'agit du produit perçu au titre des aires de stationnement pour les camping-cars. La Commune en possède deux, l'une sur le secteur du plan d'eau de la Chapelle, l'autre en bordure de l'avenue de la Plage sur le secteur du Querry-Pigeon. Ces deux aires ayant fait l'objet de réhabilitation (aire de la Plage) ou d'une construction nouvelle (aire du Lac) en 2022, les recettes sont attendues en progression pour 2023.

◆ **Redevances services à caractère social : 358 k€**

Ces recettes proviennent des tarifs appliqués sur les services périscolaires, accueil de loisirs, et le multi-accueil. On observe un dynamisme important sur ces structures, avec des effectifs qui croissent, notamment en ce qui concerne le service périscolaire (accueil le matin et le soir avant l'école, et le mercredi). A elle seule, cette activité génère 135 k€ de recettes.

◆ **Redevances services enseignements : 293 k€**

Elles concernent les recettes du service de restauration scolaire, attendues en hausse de 16 %. Celles-ci correspondent à une progression en volume, 1 000 repas seront servis quotidiennement en moyenne, et à un ajustement tarifaire compte tenu de l'inflation des prix à la consommation. Il s'agit également de s'adapter aux enjeux de l'alimentation en milieu scolaire, qui doit se traduire par l'introduction de produits de qualités et durables (circuits courts, projet alimentaire territorial).

◆ **Autres marchandises : 120 k€**

Les autres marchandises sont les produits de la boutique du Château, qui poursuit son développement.

◆ **Remboursements de frais : 160 k€**

Les remboursements de frais regroupent les participations des communes extérieures qui bénéficient du service de production de repas pour leurs élèves. On trouve également le remboursement de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au titre du « parcours sports » proposé en milieu scolaire depuis 2022.

3.1.2. La fiscalité

Le chapitre « impôts et taxes » est estimé à 8,887 M€, soit en progression de 11,74 %. Soulignons que la fiscalité représente plus de 70 % des recettes de fonctionnement de la collectivité. La nomenclature M57 distingue désormais un chapitre « fiscalité locale » et un chapitre « impôts et taxe ».

RECETTES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 23 / BP 22
Impôts et taxes	7 953 700 €	8 887 100 €	11,74%
731 - Fiscalité locale	6 475 700 €	7 374 100 €	13,87%
Impôts directs locaux	5 088 000 €	6 184 900 €	21,56%
Autres contributions directes	0 €	25 000 €	#DIV/0!
Taxe additionnelle aux droits de mutation	900 000 €	700 000 €	-22,22%
Taxe de séjours	400 000 €	410 000 €	2,50%
autres taxes	87 700 €	54 200 €	-38,20%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 478 000 €	1 513 000 €	2,37%
Attribution de compensation	1 458 000 €	1 458 000 €	0,00%
Reversement jeux et paris hippiques	20 000 €	55 000 €	175,00%

◆ Les impôts directs locaux : 6,18 M€

La progression constatée entre 2022 et 2023, tient lieu, d'abord, à un produit supplémentaire notifié en mars 2022, portant les contributions à 5,2 M€. Ensuite, le dynamisme de la commune se traduit par une augmentation physique des bases (nouvelles constructions). Enfin, la revalorisation réglementaire des bases, normalement corrélée à l'inflation, va permettre à la Commune de disposer, en principe, d'un produit fiscal supplémentaire en 2023. Au total, le produit attendu s'élève à 6,18 M€, et correspond, au final, au produit nécessaire pour permettre à la Commune d'atténuer, en partie, les effets de la crise économique et ainsi de préserver des finances globalement saines.

◆ La taxe additionnelle aux droits de mutation : 700 k€

Assise sur les transactions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune, la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) est attendue en nette diminution en 2023. Budgétisée à 900 k€ en 2022, son montant devrait finalement approcher le million d'euros.

Par contre, pour 2023, la remontée des taux d'intérêts risque de freiner le marché de l'immobilier et l'enregistrement des droits correspondant, d'où une diminution du produit de 30 %, à 700 k€.

◆ **La taxe de séjours : 410 k€**

Après deux exercices moroses, du fait des confinements successifs, la taxe de séjours devrait retrouver son niveau d'avant crise en 2022, et même le dépasser, puisque 400 k€ de recettes sont espérées, contre 368 k€ en 2019. Sur cette base, le budget 2023 devrait poursuivre sa progression, avec 410 k€ de budgétisés. L'évolution de ce produit démontre l'attractivité de la commune en matière touristique, et conforte les investissements passés (aménagement de l'avenue de la Plage notamment).

◆ **Les reversements des paris hippiques : 55 k€**

Ce produit fiscal, dont la moitié est attribuée aux communes depuis 2019 (l'autre moitié étant attribuée à l'EPCI de rattachement), poursuit sa progression. En effet, budgétisé à hauteur de 20 000 € en 2022, il s'élèvera finalement à plus de 50 000 € en réalité cette année. En conséquence, il est prévu un produit de 55 000 € en 2023.

3.1.3. Les dotations et participations

Le chapitre « dotations et participations » est attendu en baisse (-6,20%) , pour s'établir à 1 705 150 €. Cette diminution s'explique essentiellement par la sortie progressive de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) avec une baisse significative de 230 k€.

RECETTES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 23 / BP 22
74 - Dotations et participations	1 817 940 €	1 705 150 €	-6,20%
741 - Dotation globale de fonct. (DGF)	1 155 000 €	935 000 €	-19,05%
Dotation forfaitaire	805 000 €	815 000 €	1,24%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	350 000 €	120 000 €	-65,71%
744 - FCTVA	18 000 €	35 000 €	94,44%
747 - Participations	472 840 €	516 450 €	9,22%
748 - Autres attributions et participations	172 100 €	218 700 €	27,08%
Compensation exonérations taxes foncières	171 000 €	200 000 €	16,96%
Dotation recensement	0 €	17 700 €	#DIV/0!
autres	1 100 €	1 000 €	-9,09%

◆ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 935 k€**

La DGF poursuit encore sa baisse, avec la perte attendue de la dotation nationale de péréquation. Une garantie de sortie de 120 000 € devrait être perçue en 2023, avant une extinction totale en 2024. Aussi, entre 2014 et 2023, la DGF sera passée de 1 694 k€ à 935 k€ (-44 %).

◆ **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 35 k€**

Le produit du FCTVA, qui concerne pour cette part les dépenses éligibles en section de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments, informatique en nuage), devrait progresser en 2023. En effet, l'année 2022 a été marquée par un nombre croissant d'interventions sur le patrimoine bâti de la Commune, que l'on peut lier à un retour d'utilisation à la normale après deux années perturbées par la crise sanitaire.

◆ **Les participations : 516 k€**

Les participations, qui sont pour l'essentiel composées des attributions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre du fonctionnement des services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, sont attendues en hausse de 9 %. L'augmentation marquée des effectifs, avec par exemple une progression de 30 % du nombre d'enfants accueilli en milieu périscolaire par rapport à 2019, contribue à la progression des recettes.

◆ **Les autres attributions 219 k€**

Les compensations d'exonérations fiscales, qui composent en grande partie les attributions, devraient progresser encore en 2023, pour atteindre 200 k€. Il s'agit principalement de la compensation au titre de l'exonération de la taxe foncière pour les établissements industriels, instaurée en 2021.

A cela, il faut ajouter la dotation de recensement attendue en 2023 (17,7 k€), la commune étant concernée cette année par le recensement de la population qui intervient tous les 5 ans.

3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées par les dépenses liées à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, ainsi que les charges salariales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 10 693 975 €, soit une hausse de 16,26 %, caractérisée, d'une part, par l'inflation, et d'autre part, par le développement de la Commune.

DÉPENSES	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 23 / BP 22
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 198 250 €	10 693 975 €	16,26%
011 - Charges à caractère général	2 700 000 €	3 400 000 €	25,93%
012 - Charges de personnel	4 800 000 €	5 490 000 €	14,38%
014 - Atténuation de produits	627 850 €	627 850 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	683 400 €	724 175 €	5,97%
66 - Charges financières	307 000 €	415 000 €	35,18%
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	5 950 €	19,00%
68 - Dotations aux provisions	0 €	31 000 €	#DIV/0!
022 - Dépenses imprévues	75 000 €	0 €	-100,00%

3.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général connaissent une progression plutôt forte en 2023 (+25,93 %), qui s'explique par une inflation inédite depuis plus de 30 ans, et tout particulièrement du fait de l'explosion des coûts de l'énergie, qui affectent fortement la ville, puisque ce poste budgétaire passe de 285 k€ à 623 k€ entre 2022 et 2023.

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	
		BP 2023	BP 23 / BP 22
TOTAL CHAPITRE 011 - ACHATS GENERAUX	2 700 000 €	3 400 000 €	25,93 %
602 / 603 Achats stockés et variation de stocks	73 270 €	73 000 €	-5,58 %
606 Achats non stockés de matières et fournitures	860 650 €	1 320 180 €	53,39 %
611 Contrats et prestations de serv.	243 500 €	260 300 €	6,90 %
613 / 614 Locations / Charges locatives	88 910 €	92 350 €	3,87 %
615 Entretien et réparations	780 400 €	782 290 €	0,24 %
616 Prime d'assurances	49 410 €	52 435 €	6,12 %
618 Divers services extérieurs	67 720 €	103 050 €	52,17 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	28 300 €	33 000 €	16,61 %
623 Publicité, publications, relations publiques	98 310 €	121 325 €	23,41 %
624 / 625 Transports / déplacements - missions	85 950 €	84 000 €	-2,27 %
626 Frais postaux et de télécommunications	61 000 €	64 270 €	5,36 %
627 / 628 Services bancaires / Autres divers services	206 730 €	338 150 €	63,57 %
63 Impôts, taxes, et versements assimilés	55 850 €	75 650 €	35,45 %

◆ Un poste énergétique qui flambe

Sur les 3,4 M€ de budget inscrits, le poste énergie (gaz et électricité), représente 18 % du montant total des dépenses. Près de 50 % des crédits supplémentaires sur le chapitre 011, que l'on constate entre 2022 et 2023, lui sont attribuables. Néanmoins, les mesures de sobriétés énergétiques que la Ville a engagé au cours de l'année 2022 (réduction des horaires de l'éclairage public, limitation de la température dans les bâtiments publics, sensibilisation des agents publics aux « éco-gestes ») lui permet d'atténuer cette hausse d'au moins 100 k€.

◆ Un patrimoine à entretenir

Comme chaque année, la Ville veillera à maintenir en état son patrimoine bâti, et ses espaces-publics. Ce ne sont ainsi pas moins de 80 k€ qui seront consacrés à l'entretien des bâtiments, 135 k€ à l'entretien des espaces verts et des terrains de football, ou encore 301 k€ pour l'entretien de la voirie.

◆ Des crédits supplémentaires en faveur de la restauration scolaire

Face à l'augmentation du prix des denrées alimentaires (le prix de certains produits a doublé depuis 2021), la ville a décidé d'allouer un budget supplémentaire, par repas, de plus de 10 %. Au total, 293 000 € seront alloués en 2023, soit une hausse 20 %. Cette

enveloppe budgétaire devra aussi permettre d'introduire une alimentation durable et de qualité, au sens de la loi EGALIM.

◆ Le développement des activités en milieu scolaire et parascolaire

Malgré un contexte contraint pour les finances locales, la Commune a choisi de maintenir les crédits qu'elles allouent dans le cadre des sorties scolaires et parascolaires. Aussi, ce sont près de 115 k€ qui permettront aux jeunes Talmondais de profiter d'activités sportives, de partir en mini-camps, ou encore de découvrir le patrimoine culturel et historique de notre territoire, et ce, malgré des coûts de transports qui augmentent de plus de 15 %.

◆ La mise en œuvre d'une nouvelle programmation culturelle

Fort du succès des manifestations en lien avec le château de Talmont, la Ville a choisi, pour cette année 2023, de proposer une nouvelle programmation culturelle autour de 6 évènements qui se dérouleront entre les mois d'avril et de septembre. Un budget de 50 k€ y sera consacré. La fête médiévale, les spectacles au château, les concerts d'été, la fête du 14 juillet, ou encore le traditionnel marché de Noël, offriront à tous les Talmondais une offre culturelle variée tout au long de l'année.

3.2.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 5,49 M€, en hausse de 14,38 %. Elles représentent 51,3 % des dépenses de fonctionnement. Ce ratio pour les communes touristiques ayant une population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants ressort à plus de 58 % (source : observatoire des finances locales 2021).

NATURE	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTION BP 23 / BP 22
TOTAL CHAPITRE 012	4 800 000 €	5 490 000 €	14,38 %
621 Personnel ext. Au services	21 900 €	20 000 €	-8,68 %
6411 Personnel titulaire	2 902 150 €	3 183 330 €	9,69 %
6413 Personnel non titulaire	338 350 €	657 205 €	94,24 %
6416 Emplois d'insertion	33 400 €	0 €	-100,00%
6417 Apprentis	0 €	8 670 €	#DIV/0!
6455 Assurances du personnel	141 200 €	130 225 €	-7,77 %
Charges patronales	1 363 000 €	1 490 570 €	9,36 %

◆ **L'impact des recrutements de 2022 en année pleine p**

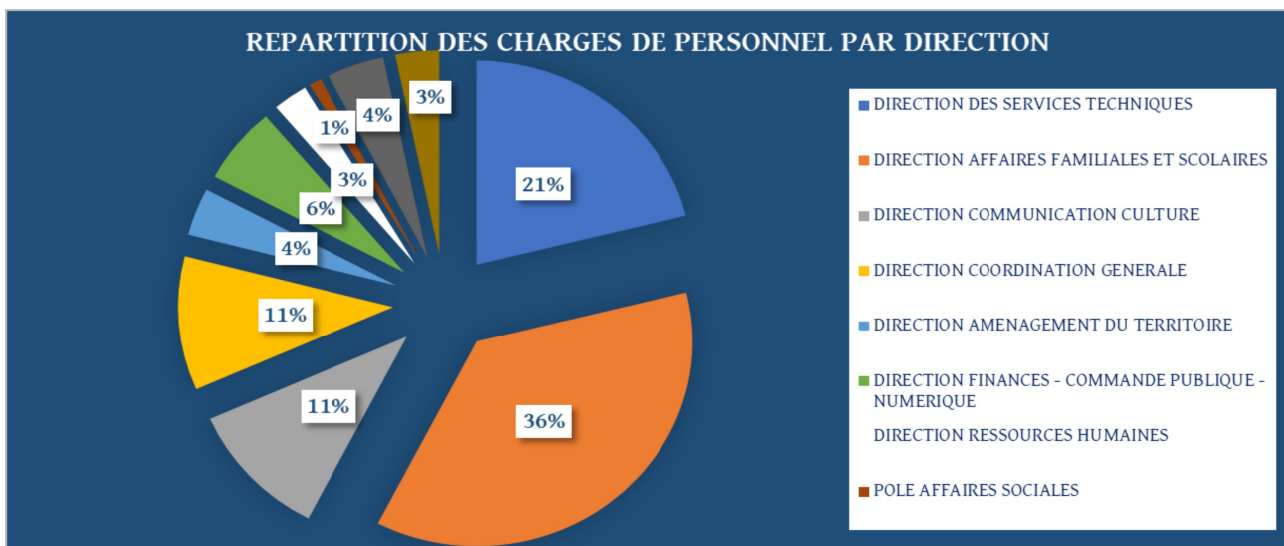
Suite à l'audit organisationnel et fonctionnel conduit la période 2021-2022, il a été décidé de renforcer progressivement les services internes de la collectivité pour accompagner le développement de la Commune lié notamment à la croissance démographique très dynamique. Les recrutements ayant été opérés en cours d'année, l'impact supplémentaire en année pleine sur 2023 devrait représenter environ 300 000 €. On peut par exemple citer le renforcement des effectifs de la direction Famille, Enfance, Jeunesse (+5 ETP), réalisé en septembre 2022 pour compenser la hausse du nombre d'enfants accueillis dans les structures de la Ville.

◆ **La prise en compte du dégel du point d'indice et de la hausse attendue du SMIC**

Intervenue en juillet 2022, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, qui sert de base de calcul à la rémunération des agents de la fonction publique, aura un impact de 90 k€ en 2023. A cela, s'ajoute la remontée probable du SMIC en 2023, soit une charge évaluée à 50 k€. Enfin, les diverses revalorisations liées aux avancements d'échelon, de grade, et autres mesures diverses, sont quant à elles chiffrées à 52 k€.

◆ **La création de nouveaux postes en 2023**

Le renforcement de la direction des Services Techniques pour faire face à une demande toujours plus croissante en matière d'entretien des espaces-verts, de la voirie, des bâtiments et de logistique pour les manifestations, se traduit par l'ajout de 4 postes supplémentaires. Le renforcement des directions ressources permettra, en outre, d'optimiser les recettes de la Ville et de répondre aux contraintes réglementaires du Code de la Commande Publique, en sécurisant plus encore les procédures et en menant une politique d'achats durables, en lien notamment avec les récentes évolutions législatives (loi EGALIM, loi AGECE, loi Climat-Résilience). Enfin, les effectifs saisonniers de la Police Municipale seront, eux aussi, dimensionnés pour faire face aux flux touristiques en haute saison.



3.2.3. Les charges diverses de gestion

Les charges diverses de gestion progressent de 5,97 %, et s'établissent désormais à 724 175 €.

◆ Les participations obligatoires : 392 k€

En hausse de 4,23 %, les participations obligatoires regroupent la contribution au SDIS pour 154 k€, qui est attendue en hausse de 5,5 %, et la participation versée aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association, qui devrait diminuer, le coût de l'élève public ayant baissé sur la période scolaire 2021-2022.

◆ Les subventions de fonctionnement :119 k€

La Ville continue de soutenir le tissu associatif culturel, sportif, social, en revalorisant son enveloppe de 5 %, pour tenir compte de l'inflation. La baisse constatée est en fait technique, puisque la subvention de deux exercices a été budgétisée en 2022 pour le projet social mené en partenariat avec le Centre Socioculturel.

NATURE	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTION BP 23 / BP 22
TOTAL CHAPITRE 65	683 400 €	724 175 €	5,97 %
651 Redevance pour concessions - licences - droits	23 000 €	0 €	-100,00 %
653 Indemnités, frais de missions et formations	148 400 €	139 900 €	-5,73 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	2 500 €	3 000 €	20,00 %
655 Participations obligatoires	377 000 €	392 950 €	4,23 %
657 Subventions de fonctionnement	126 750 €	118 900 €	-6,19 %
658 Charges diverses	5 750 €	69 425 €	1107,39 %

◆ Les charges diverses :69 k€

Les charges diverses enregistrent désormais les droits d'utilisation pour l'informatique dit « en nuage ». Un travail d'amélioration comptable a été mené en 2022, ce qui a conduit à la modification de certaines dépenses relatives à l'utilisation de logiciels, qui auparavant était enregistrées en « frais de maintenance ».

3.2.4. Les autres charges

◆ Les charges financières : 415 k€

Budgétisées à hauteur de 415 k€, elles sont en progression du fait de l'augmentation de la dette de la Commune, d'une part, et de la remontée des taux d'intérêts, d'autre part. 10 k€ sont également réservés pour la mobilisation d'une ligne de trésorerie.

◆ Les atténuations de produits : 628 k€

Stables par rapport à 2022 (627 850 €), elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). C'est la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle, opérée en 2009, et qui repose sur la neutralité budgétaire pour les collectivités locales, tant d'un point de vue excédentaire que déficitaire. La réforme ayant eu pour conséquence un effet positif sur les recettes de la Commune, elle doit, en contrepartie, reverser cet excédent par le biais du FNGIR.

◆ Les dotations aux provisions : 31 k€

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, la Commune est tenue de provisionner progressivement, la charge relative au Compte Epargne Temps (CET) des agents de la Ville. En ce sens, 25 % du montant sera provisionné cette année, avec un objectif de 100 % d'ici 4 ans.

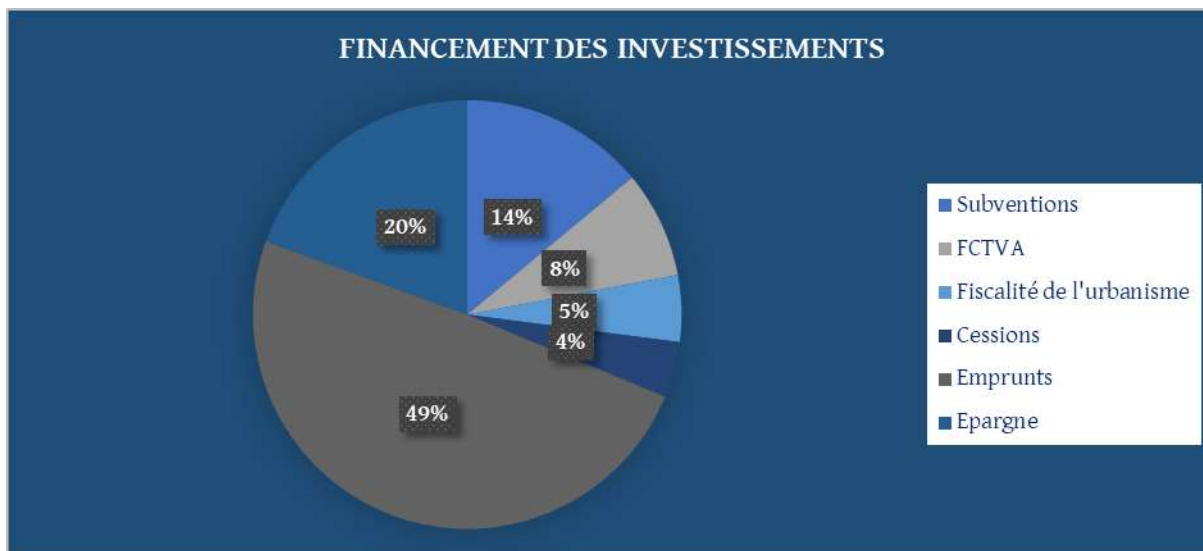
IV – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

4.1. Les recettes réelles d’investissement

Les recettes d’investissement assurent le financement du plan pluriannuel d’investissements de la collectivité. Elles s’établissent à 8 037 931 € en 2023, en hausse de 37,52 %.

RECETTES	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTION BP 23 / BP 22
Total recettes réelles d’investissement	5 844 730 €	8 037 931 €	37,52%
13 - Subventions d’investissement	1 000 750 €	1 391 625 €	39,06%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 683 980 €	4 911 306 €	33,32%
10 - Dotations fonds divers et réserves	850 000 €	1 305 000 €	53,53%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	10 000 €	10 000 €	0,00%
024 - Produits de cessions	300 000 €	420 000 €	40,00%

Aux recettes réelles d’investissement, vient s’ajouter l’épargne prévisionnel que dégage la section de fonctionnement. L’ensemble permet de financer l’intégralité de la section d’investissement pour atteindre l’équilibre.



4.1.1. Les subventions d'investissement

Elles contribuent au financement du plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 14 %.
En valeur, elles représentent un budget supérieur à 1,3 M€.

Pour 2023, sont attendues les subventions suivantes :

- ◆ **Projet extension de la salle de sports des Ribandeaux : 560 k€**
 - Conseil Départemental : 410 k€
 - Etat : 150 k€ (300 k€ au total)
- ◆ **Projet réhabilitation de la salle de sports des Minées : 282 k€**
 - Etat : 177 k€
 - Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : 75 k€
 - Fonds Européen « Leader » : 30 k€
- ◆ **Projet réhabilitation / extension école Emilien Charrier : 250 k€**
 - Etat : 150 k€ (300 k€ attendus au total)
 - Conseil Départemental : 100 k€ (200 k€ attendus au total)
- ◆ **Projet extension restauration centre des Oyats : 65 k€**
 - Caisse d'Allocation Familiale : 45 k€
 - Conseil Départemental : 25 k€
- ◆ **Projet travaux de sauvegarde du Château : 151 k€**
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles : 87 k€
 - Conseil Régional : 43 k€
 - Conseil Départemental : 21 k€

4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves

Elles sont estimées à 1 305 k€, en hausse de 53 %. Elles concernent d'une part, le FCTVA, attendu à 805 k€, et d'autre part, la taxe d'aménagement, pour 500 k€.

4.1.3. Les produits de cessions

Au budget primitif 2023, nous programmons 420 k€ de produits de cessions, qui concernent exclusivement des terrains non bâtis.

4.1.4. L'emprunt

Pour équilibrer le budget, la Commune prévoit de recourir à l'emprunt à hauteur de 4 911 k€. Ce montant pourrait cependant être réduit, lors du vote du budget supplémentaire, avec de l'intégration des résultats 2022. De plus, certaines subventions

d'investissement ont été sollicitées pour des projets 2023. Par toutes été budgétisées, ce qui signifie que l'endettement pourra

4.2. Les dépenses réelles d'investissement

Inscrites à hauteur de 9,97 M€, elles sont en hausse de 20,87 %. L'année 2023 sera marquée par la poursuite des investissements structurants.

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	ÉVOLUTION BP 23 / BP 22
Total dépenses réelles d'investissement	8 253 700 €	9 976 656 €	20,87%
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	7 183 700 €	8 896 656 €	23,85%
Dotations fonds divers (10)	1 000 €	10 000 €	900,00%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 019 000 €	1 070 000 €	5,00%
Dépenses imprévues (020)	50 000 €	0 €	-100,00%

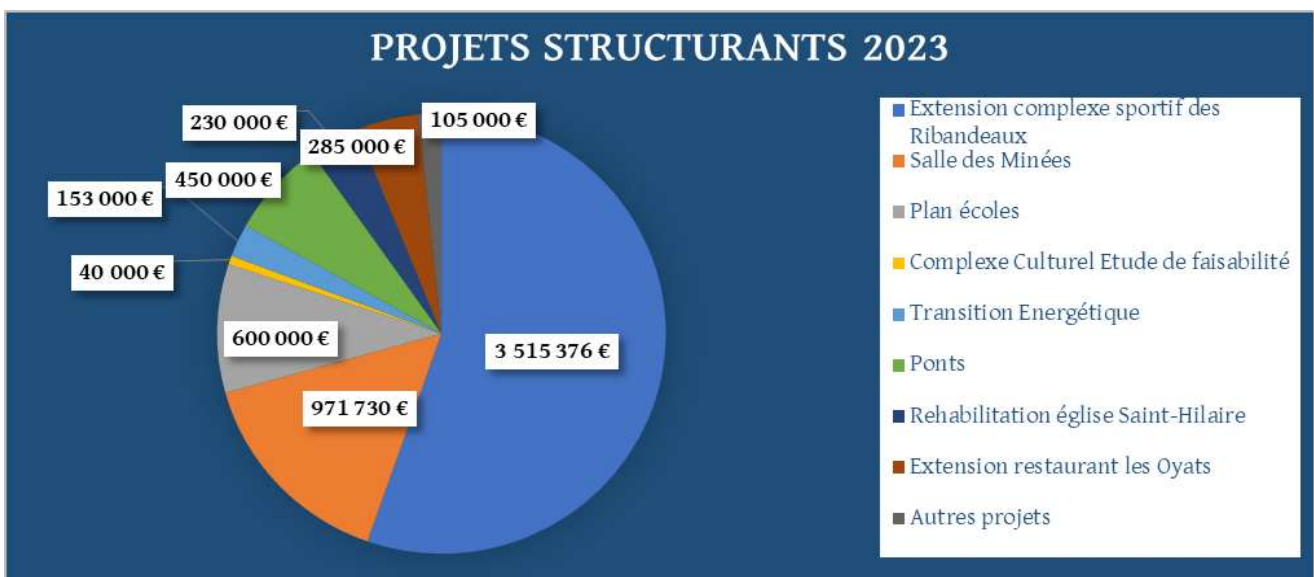
4.2.1. Les opérations d'équipements

La stratégie d'investissement de la collectivité repose sur un programme :

- Ambitieux pour répondre au développement démographique de la Ville,
- Supportable dans la durée pour garantir des services publics pérennes,
- Équilibré pour ne pas compromettre la situation financière de la commune à moyen terme.

Les grands projets 2023 (6,35 M€)

L'année 2023 sera marquée par la concrétisation de nombreux projets structurants.



◆ **Projet extension de la salle de sports des Ribandeaux : 3,5M€**

Les travaux d'extension de la salle de sports des Ribandeaux vont se poursuivre en 2023 pour une mise en service de cet équipement début 2024. D'une surface de 2 500 m², ce nouvel espace sera composé d'un plateau omnisports qui permettra notamment la pratique du Handball et du Basketball. Un mur d'escalade sera également créé.

◆ **Projet réhabilitation de la salle de sports des Minées : 971 k€**

Programmée initialement en 2022, la réhabilitation de la salle de sports des Minées a été décalée en 2023 pour cause d'infructuosité des marchés publics. Le sol du plateau sportif sera complètement revu, de même que l'isolation et la toiture du bâtiment.

◆ **Projet réhabilitation / extension école Emilien Charrier : 550 k€**

Intégrée au plan école, la réhabilitation de l'école Emilien Charrier démarrera au 2ème semestre 2023. Le budget global est pour le moment évalué à 1,5 M€. Les travaux intègrent une rénovation lourde de l'existant et une extension en remplacement du modulaire positionné sur l'arrière du bâtiment.

◆ **Projet extension restauration centre des Oyats : 285 k€**

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants dans les structures extrascolaires de la Ville (plus de 110 enfants accueillis le mercredi au centre des Oyats) l'agrandissement de l'espace de restauration est devenu une priorité.

◆ **Projet restructuration école du Payré : 50 k€**

L'année 2023 devrait voir le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration de l'école du Payré, qui fait suite au concours lancé en 2022. Le démarrage des travaux est espéré pour fin 2024 ou début 2025. Il s'agit dans un premier temps de reconstruire l'école maternelle, puis d'enchaîner avec un nouvel espace « pôle enfance » regroupant la salle de restauration scolaire, et le périscolaire.

◆ **Projet rénovation des ponts : 450 k€**

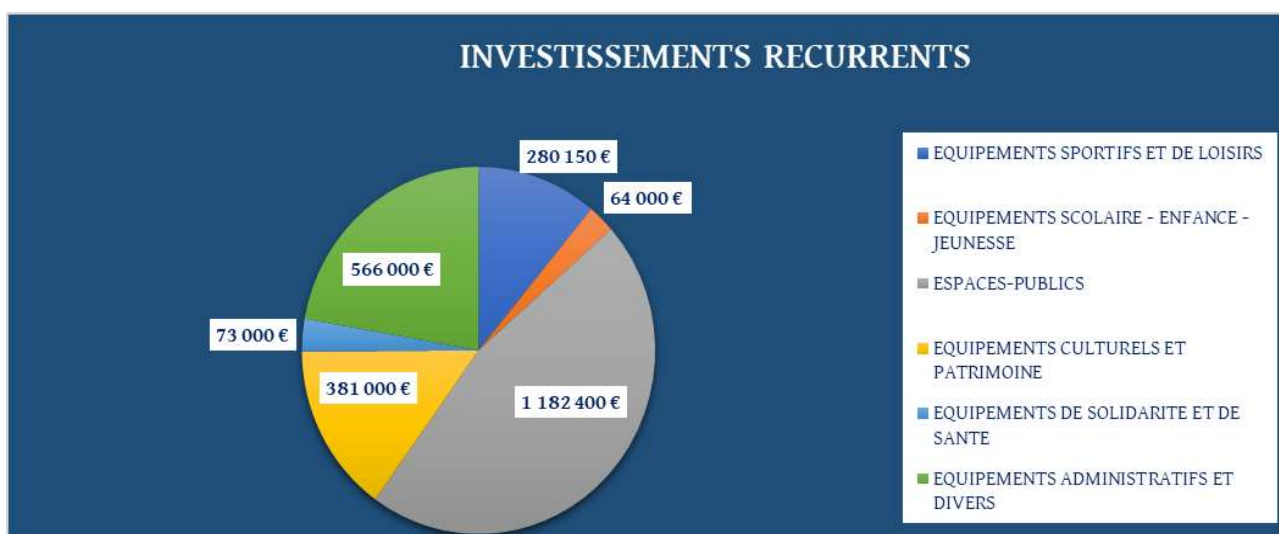
En 2023, le pont du Veillon fera l'objet d'une attention particulière, avec le lancement de la maîtrise d'œuvre dès le début de l'année pour un démarrage des travaux au 2ème semestre.

◆ Projet réhabilitation de l'Église Saint-Hilaire : 230 k€

Suite au diagnostic sanitaire réalisé en 2021, 4 phases de travaux ont été identifiées. La première, qui sera lancée dès 2023, concernera le clocher occidental et la flèche pour un montant de 400 k€, répartis sur deux exercices.

Les investissements récurrents (2,55M€)

La Ville poursuit son effort financier afin de dégager suffisamment de crédits pour permettre de maintenir son patrimoine en état, mais également pour moderniser son administration. Au total, ce sont plus de 2,5 M€ qui sont inscrits au budget 2023.



Parmi les réalisations, on peut citer les suivantes :

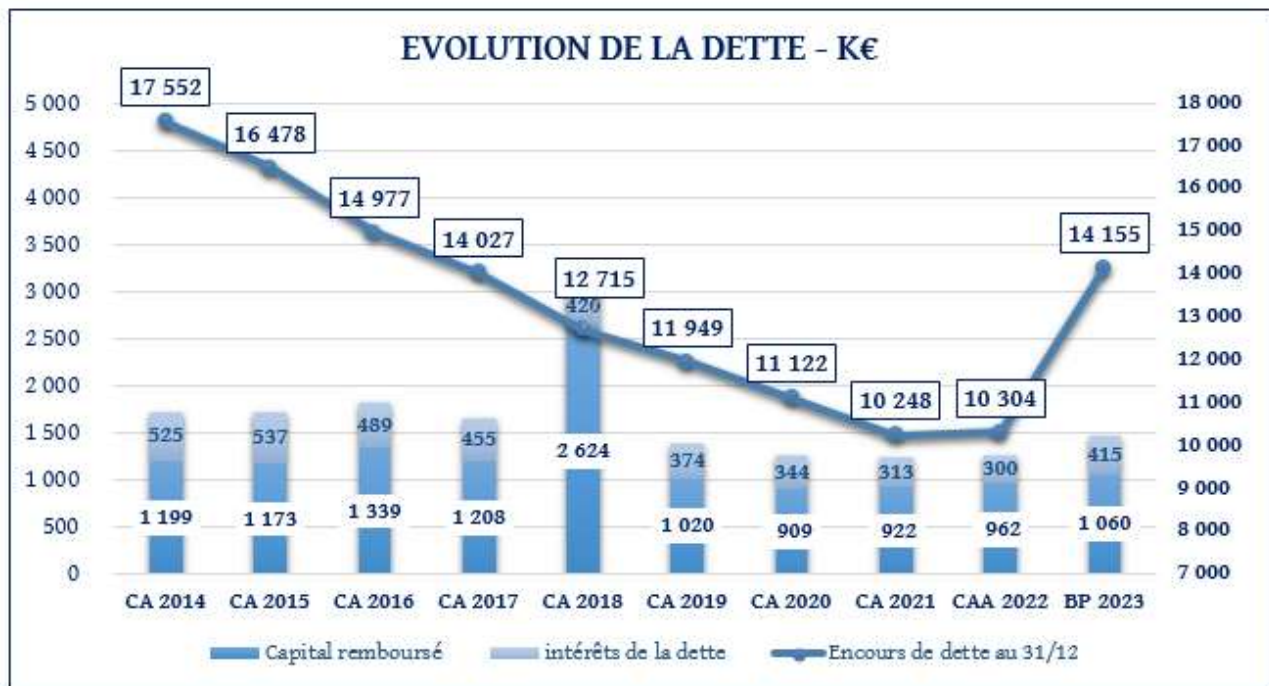
- Programme de voirie : 650 k€
- Effacement des réseaux : 250 k€
- Extensions des réseaux : 65 k€
- Acquisitions foncières : 54 k€
- Réhabilitation du réseau d'eau pluviale : 73 k€
- Réfection des allées du cimetière de Talmont : 60 k€
- Dévégétalisation des abords du Château : 35 k€
- Remplacement du poste de secours de la plage du Veillon : 175 k€
- Installation de bornes de recharges électriques : 20 k€
- Renouvellement de la flotte auto : 110 k€ (dont 50 % de véhicules électriques)
- Travaux de sauvegarde du Château : 265 k€

4.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilées

Pour 2023, le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 060 k€. Notons que ce budget intègre le remboursement des nouveaux emprunts réalisés en 2022 et 2023.

Enfin, la restitution des cautions est budgétisée à hauteur de 10 k€.



A la fin de l'année 2023, la dette est projetée à 14,1 M€. Toutefois, selon l'avancement des projets, les subventions supplémentaires, et l'excédent de fonctionnement ajusté, il est fort probable que le niveau d'endettement soit plutôt autour de 13 M€.

V. L'ÉPARGNE

Face à un contexte difficile pour les collectivités locales, les indicateurs financiers de la Ville ne seront pas aussi performants qu'en 2022. Toutefois, l'épargne brute reste proche de 2 M€ et l'épargne nette de 1 M€. La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette, si elle y consacrait la totalité de son épargne, ressort à 7,15. La vigilance apparaît entre 8 et 10 et le seuil d'alerte maximal est à 15.

		BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 23 / BP 22
A	Recettes de gestion	11 597 920 €	12 632 700 €	8,92%
B	Dépenses de gestion	8 246 150 €	10 247 975 €	24,28%
C = A-B	Epargne de gestion	3 351 770 €	2 384 725 €	-28,85%
D	Intérêts de la dette	307 000 €	405 000 €	31,92%
E = C-D	Epargne brute	3 044 770 €	1 979 725 €	-34,98%
F	Amortissement du capital de la dette	962 000 €	1 060 000 €	10,19%
G = E-F	Epargne nette	2 082 770 €	919 725 €	-55,84%
H = G/A	<i>taux d'épargne nette</i>	17,96%	7,28%	-59,46%
I	Dette au 31/12	10 303 604 €	14 154 910 €	37,38%
J = I/E	Capacité de désendettement	3,38	7,15	111,28%

VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Numéro	Ratios	Valeur Talmont population totale	Valeur Talmont population DGF*	Moyenne de la strate - année 2021 - pop DGF **
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 334 €	976 €	1 057 €
2	Produits des impositions directes / population	772 €	565 €	728 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 576 €	1 153 €	1 281 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 110 €	812 €	301 €
5	Encours de dette / population	1 285 €	940 €	1 095 €
6	DGF / population	102 €	85 €	111 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,34%	51,34%	58,30%
9	Dépenses réelles de fonct. et remb. de la dette / recettes réelles de fonct.	92,83%	92,83%	91,90%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	70,43%	70,43%	23,50%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonct.	73,65%	73,65%	85,50%

* la population DGF intègre les résidences secondaires, à raison d'une personne par logement

** DGCL - STRATE Commune du littoral maritime de + de 10 000 habitants

VII. LES BUDGETS ANNEXES

7.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau"

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la Commune a ouvert un budget annexe en 2020. Les études conduites en 2021 ont mis en évidence l'apparition de zones humides sur une partie du secteur. De la sorte, des études complémentaires ont été faites en 2022 pour déterminer la viabilité du projet.

L'année 2023 sera marquée par la recomposition du plan d'aménagement, pour tenir compte du périmètre non exploitable. S'en suivra une consultation qui permettra de retenir un cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre.

Ce budget est assujetti à la TVA.

FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023	ECART BP 23/ BP 22
A	Recettes réelles de fonctionnement	0 €	0 €	#DIV/0!
B	Recettes d'ordres de fonctionnement	231 550 €	240 500 €	3,87%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	231 550 €	240 500 €	3,87%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	40 050 €	35 500 €	-11,36%
E	Dépenses d'ordres de fonctionnement	191 500 €	205 000 €	7,05%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	231 550 €	240 500 €	3,87%
G = A-D	<i>Solde sur opérations réelles</i>	<i>-40 050 €</i>	<i>-35 500 €</i>	<i>-11,36%</i>

INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023	ECART BP 23/ BP 22
A	Recettes réelles d'investissement	40 050 €	35 500 €	-11,36%
B	Recettes d'ordres d'investissement	191 500 €	205 000 €	7,05%
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	231 550 €	240 500 €	3,87%
D	Dépenses réelles d'investissement	0 €	0 €	#DIV/0!
E	Dépenses d'ordres d'investissement	231 550 €	240 500 €	3,87%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	231 550 €	240 500 €	3,87%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS	463 100 €	481 000 €	3,87%
---	------------------	------------------	--------------